

# PROCES VERBAL

## Conseil municipal du 30 août 2023

### ❖ Séance du 30/08/2023

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 25/08/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○●○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Stéphanie DORVIDAL, Alain LCHAT, Roger JULIAN, Christian BAUGROS

❖ Etaient excusés : Pascal FOREST, Jérôme BONNARD

●○○●○□●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/07/2023 est approuvé à l'unanimité

●○○●○□●○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur l'implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit destiné aux objets connectés. M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique dans le clocher de l'église de Leignecq. Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune. Monsieur le Maire propose de signer la convention entre la commune et le SIEL

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur la création d'un poste d'apprenti

Monsieur le maire propose de recruter un agent en apprentissage dans les fonctions de secrétaire de mairie à partir du 01/09/23 pour une période de 2 ans. Le Comité Social Territorial ayant donné un avis favorable le 29-06-2023, la rémunération de l'agent sera sur la base de 100% du SMIC et sera subventionné à hauteur de 80%. Monsieur le maire propose la création d'un poste d'apprenti pour 2 ans

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

#### ➤ Délibération portant la convention avec la plateforme patrimoine de LFA

Considérant la technicité particulière que ce service patrimoine peut apporter à la commune et le besoin existant en matière de construction de bâtiment public, la commune souhaite solliciter ce service pour l'accompagner sur la définition et la programmation de l'opération de la construction communale de la salle polyvalente, ainsi que lors des différentes phases du projet.

Pour ce faire, le volume horaire global estimé est de 30 heures. Le coût horaire du service étant de 38 € l'heure, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à 1 140 € hors frais de déplacement. Monsieur le Maire propose d'approuver la mise à disposition du service patrimoine de Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune sur l'opération de construction de la salle polyvalente de la commune, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier et de signer la convention.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention avec le service moyens communs de LFA pour les marchés publics**

Loire Forez agglomération met à disposition des communes un service commande publique / assistance juridique pour ses missions en matière d'achat public.

La présente convention de mise à disposition de service précise l'objet, les missions et l'estimation du nombre d'unités d'œuvre nécessaires (équivalent de marchés publics), la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les modalités d'intervention du service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service peut apporter à la commune et le besoin existant en matière d'achat public, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique.

Pour ce faire, le volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics est de 5.5 unités d'œuvre x 205 € soit un montant de 1 127.50 € de coût prévisionnel pour cette mise à disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune en matière d'achat public à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à réalisation des marchés correspondants à ce volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention paie avec le CDG 42 pour la période 2024-2026**

La convention actuelle de prestation de paies à façon avec le Centre de Gestion de la Loire prendra fin au 31 décembre 2023. Il y a lieu de la renouveler pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. La participation forfaitaire est de 12€ par fiche de paie.

Monsieur le Maire propose de signer le renouvellement de la convention pour le service paies

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant les demandes de subventions des associations**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Merle	500 €
- Comité des fêtes de Leignecq	500 €
- AFM Téléthon	rejetée

➤ **Délibération portant sur la fixation du tarif du panier repas pour la fête au camping**

Monsieur le maire propose de fixer le repas servi au camping à 13 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**

Dans le cadre de la compétence réglementation de boisement du Département pour la gestion des forêts des communes de Merle-Leignec, Apinac et St Hilaire, le Département nous demande d'élire des propriétaires appelés à siéger au sien de la CIAF.

L'avis a été publié en mairie mais pas de candidats se sont présentés.

Monsieur le maire et son conseil municipal proposent une liste :

- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis et 1 suppléant
- 1 conseiller municipal suppléant
- 2 propriétaires forestiers et 2 suppléants

Monsieur le maire contactera individuellement chaque personne

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○?●○○○○○

#### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision de louer l'appartement meublé à Merle courant août
- L'épareuse achetée en début d'année sera remboursée suite à une panne importante. La recherche d'une nouvelle épareuse d'occasion est en cours. L'entretien des chemins ayant pris beaucoup de retard, il a été décidé de louer une épareuse en attendant son acquisition. Le fauchage de la voirie forestière interviendra courant septembre.
- Des travaux de sablages et rejointoiement des puits sur les circuits balisés, ainsi que le changement des portes de puits sont prévus pour la fin de l'année
- Les chemins forestiers se dégradent à nouveau. Il faudra prévoir la réfection.

**Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h15**

Le Maire,

René AVRIL

